



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 7 janvier 2025

DS25-001
Marché24PERF05C
Travaux d'entretien, de remise en état et d'aménagement des espaces verts

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la publicité réalisée (24PERF05C),
Considérant les offres remises par la société Tendance Nature, la société Vert Land Services et la société Contoli,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant qu'il ressort de la pièce susmentionnée que la société Tendance Nature a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 24PERF05C à la société Tendance Nature demeurant au 19 rue de la Grangelot à Cluny (71250), SIRET 49862749600017, pour un montant qui se décompose :

Entretien des espaces verts	24 833,60€ HT pour 4 ans
Travaux de remise en état et aménagement	11 030,51€ HT

Soit un montant total de 35 864,11€ HT – 43 036,93€ TTC

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Jean SAINSON